



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission de l'océan Indien

Question écrite n° 25415

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les insuffisances des échanges entre les Etats membres de la Commission de l'océan Indien (COI). Si les échanges entre les Etats ont été multipliés par trois en près de quinze ans, leur poids reste et demeure très faible en raison principalement des coûts de transport, des insuffisances des infrastructures et de l'existence de normes industrielles et des règlements sanitaires et vétérinaires différents selon les pays concernés. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de formuler afin de réduire l'impact de ces obstacles au développement des échanges entre les membres de la COI, dans le cadre du programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE).

Texte de la réponse

Les difficultés liées aux échanges intra-COI sont en effet réelles. C'est pourquoi le programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) a été mis en oeuvre avec un démarrage long et difficile par la COI. La France en tant que membre de la COI depuis 1986 au travers de la Réunion appuie ce programme qui est fondé sur une approche d'intégration régionale par une mise en commun d'informations et de formations ainsi que sur un accord concernant l'abaissement des barèmes tarifaires qui ne peut concerner que les quatre pays ACP.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25415

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 860

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2197